

## CONTRAT STAND RESTAURATION - FETE DES COULEURS 9

- 1) **A payer à l'INSCRIPTION: 450.-** à verser sur le compte AMIS (places limitées réservées par ordre d'arrivée)
  - **Chaque stand verse 15% de son chiffre d'affaire à l'association AMIS (responsable de la Fête)**
  - **La somme de base de 450.- sera rendue dans le décompte final si une prestation jugée équivalente est fournie : 3 personnes sur une journée complète de travail (de 8 à 9 heures)**
  - **Nettoyage des tables :** Les stands sont tenus de nettoyer les tables et de vider les poubelles selon le plan qui est affiché. Ils participent au rangement des tables à la fin des deux soirées. Le stand doit être libéré le samedi soir et rendu propre. Si ces conditions ne sont pas respectées, une somme de 100.- par jour sera retenue en plus sur vos gains.
- 2) **Caisse unique et bons :** Les stands de nourriture sont dans l'obligation de travailler avec la caisse unique. Un système de bons de valeurs différenciées est mis en place et tout le monde s'y conforme. Aucun argent ne circule dans les stands sous peine d'exclusion immédiate.
- 3) Vous êtes tenu d'indiquer à vos collaborateurs les conditions de ce contrat.
- 4) **La mise en place de votre stand** doit se faire selon un horaire précis: Dès 13h00 le vendredi et 10h00 le samedi, vous ne pouvez plus accéder avec le véhicule sur la place de la Fête pour décharger. **Vous êtes autorisé à commencer la vente le vendredi dès 15h00 (mais au plus tard à 18h00) et le samedi dès 11h30.** Vous êtes tenu de respecter cet horaire.
- 5) **Emplacement :** Il est déterminé par le comité de la Fête des Couleurs. Les stands partagent un espace commun et il leur est demandé de collaborer dans l'esprit positif de la Fête des Couleurs.
- 6) **Mets vendus :** Chaque stand fournit une **liste précise des mets** vendus à la fête. Il est demandé de faire des **mets typiques du pays représenté**. Le stand de l'association AMIS propose des mets variés, inter et multiculturels. Il a la priorité quant au choix des menus (exclusivité sur les frites et grillades habituelles). Tous les stands doivent vendre des menus différents.
- 7) **Sonorisation :** Il est interdit de mettre une sonorisation dans les stands. Vos musiques de votre pays sont à remettre à la sonorisation principale à l'entrée de la fête qui les passera régulièrement et équitablement.
- 8) **Diversité des stands :** Il n'y a pas deux stands de la même provenance. Si c'est le cas, il leur est proposé de collaborer dans un même stand ou de s'échanger sur le vendredi ou le samedi.
- 9) **Infrastructure :** Chaque stand vient avec son propre matériel. Des tables seront à disposition à l'avant du stand. Il est demandé de travailler en priorité avec du gaz. Il est très important que vous soyez précis concernant la puissance électrique dont vous avez besoin et de vous limiter.

FETE DES COULEURS, SERGE PACCAUD, 079 699 11 94, CP 53, 1860 AIGLE

- 10) **Hygiène** : Chaque stand est responsable de suivre les normes d'hygiène cantonales en vigueur (Voir doc. annexé) : Chaîne du froid (frigos), qualité des aliments, propreté du stand et du service. La Fête des Couleurs ne peut être tenu responsable d'un défaut en la matière.
  
- 11) **Vol et déprédation** : La Fête des Couleurs ne prend aucune responsabilité en cas de vol, casse ou déprédation du matériel et des marchandises du stand.
  
- 12) **Séances de préparation** : Toute personne qui est responsable d'un stand est dans l'obligation d'assister aux séances d'information et de préparation.
  
- 13) **Interdiction de vente de boissons** : Tous les stands ont la formelle **interdiction de vendre des boissons**. Seule les boissons typiques « *faites maison* » sont autorisées comme le thé marocain ou les cocktails de fruits. **Les boissons à base d'alcool fort sont interdites.**
  
- 14) **Le décompte final** le dimanche à 17h00. Ce décompte tiendra compte de la retenue de 15 % et des 450.- de base ou du travail équivalent.

**Des contrôles seront effectués pendant la Fête**

## Inscription stand Fête des Couleurs 5 et 6 juillet 2019

Nom de la personne responsable du stand et de l'association :

N° de tél :

Adresse :

Email :

Quels jours venez-vous aider au montage et combien de personnes ? (Du 30 juin au 7 juillet)

Quels sont vos besoins en électricité ?

Quels sont les mets mis en ventes, avec les prix ?

***Attention vous êtes tenu de ne vendre que des spécialités de votre pays***

1.

2.

3.

4

Nous avons pris connaissance des conditions du contrat et les acceptons.

Date:

Signature :